

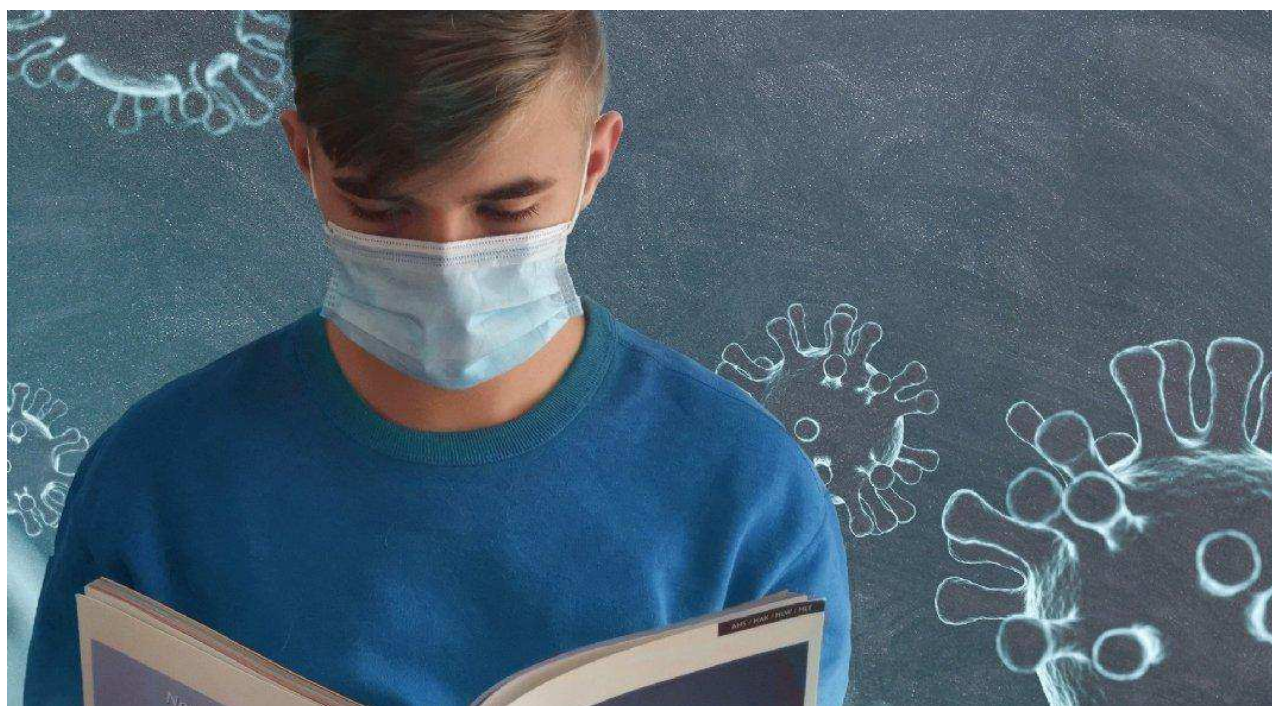
<https://www.aefinfo.fr/depeche/676493>

✍ Erwin Canard, Gwénaëlle Conraux

🕒 7 min read

Un protocole sanitaire 2022-2023 moins strict que l'an passé

Le protocole sanitaire de l'année 2022-2023, publié le 19 juillet 2022 par le ministère de l'Éducation nationale, comporte un niveau "socle" et trois niveaux qui restreignent progressivement les règles selon la situation sanitaire. Il reprend de nombreux éléments du protocole de l'année dernière, à la différence notable des règles concernant le port du masque et le contact tracing qui suivront celles en vigueur dans la population générale. En outre, l'hybridation n'est envisagée qu'en lycée et seulement au dernier niveau. Le niveau en vigueur à la rentrée sera connu fin août.



Sur le port du masque, il n'y a plus de spécificités dans les structures scolaires : ce sera la même règle qu'en population générale. Pixabay - Image par Alexandra_Koch

Un mois et demi avant la rentrée scolaire 2022, le protocole sanitaire en vigueur pendant toute l'année est connu. Le ministère de l'Éducation nationale l'a envoyé aux personnels le 19 juillet 2022 et mis en ligne le même jour. Il comporte quatre niveaux différents : un premier, nommé "socle", et trois niveaux de force croissante en termes de mesures de restrictions.

Contacté, le MENJ indique que le niveau en vigueur à la rentrée sera déterminé "après la prochaine réunion avec l'instance partenariale Covid", fin août. Tout au long de l'année, en cas d'évolution du niveau du protocole, décidée par "les autorités nationales", les établissements bénéficieront d'un délai de 10 jours pour le mettre en œuvre. Si les règles du protocole s'appliquent, en principe, sur tout le territoire, il pourra toutefois connaître des adaptations locales.

"La détermination du niveau s'appuie sur une analyse qualitative et quantitative"

La détermination du niveau, explique le ministère, "s'appuie sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation".

En outre, les mesures édictées "reposent sur les prescriptions émises par le ministère de la Santé et de la Prévention au vu notamment des avis rendus par le Haut Conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur".

Le ministère précise que "les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement".

L'hybridation envisagée uniquement en lycée

Voici, par thématiques, les différentes règles du protocole, selon les niveaux.

Gestes barrière. Quel que soit le niveau en vigueur, le protocole prévoit le respect des gestes barrière. Le lavage de mains, toutefois, doit être plus régulier à partir du niveau 1.

Aération. L'aération fréquente des locaux est préconisée à tous les niveaux. À partir du niveau 1, "les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés durant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque

récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures".

Le MEN recommande aussi fortement d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs de CO2.

Accueil. Il se fait en présentiel pour tous les élèves, sauf au niveau 3 où l'hybridation est possible, mais uniquement "au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite".

Activités physiques et sportives. Elles sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction au niveau socle et 1 ; uniquement en extérieur au niveau 2 sauf quand la pratique en intérieur est "indispensable" et, dans ce cas, avec des règles de distanciation. En outre, les sports de contacts sont interdits. Au niveau 3, seules les activités de basse intensité sont autorisées.

Contact tracing. Les règles applicables à l'école sont "celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale", qui sont présentées dans la [foire aux questions](#).

Port du masque. Les règles applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire.

Brassage. Dès le niveau 1, les regroupements importants doivent être évités. La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (groupes de classes ou niveau) est requise à partir du niveau 2 et, au niveau 3, dans le premier degré, le brassage entre élèves de classes différentes doit être évité pendant la restauration.

En outre, à partir du niveau 2, l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps ; les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés (préconisation d'une salle par classe) ; les récréations sont organisées par groupe.

Distanciation. "À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe. Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves".

À compter du niveau 2, la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents.

Concernant les internats, une distanciation est recherchée entre les lits à partir du niveau 1. À partir du niveau 2, "les chambres sont attribuées, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de limitation du brassage entre groupes de classes ou niveaux".

Nettoyage des locaux. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est fortement recommandé.

À partir du niveau 1, la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées doit être réalisée plusieurs fois par jour et les tables du réfectoire nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service (après chaque repas au niveau 3).

Restauration. À partir du niveau 1, "les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage et la distanciation". À partir du niveau 2, "la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré" (avec une distance de 2 mètres avec les élèves des autres classes au niveau 3).

À partir du niveau 2, la possibilité est donnée d'utiliser d'autres locaux voire de fournir des repas à emporter.

UN protocole plus léger que l'an dernier

Sur certains points, le protocole 2022-2023 se montre moins strict que celui de 2021-2022. Par exemple :

- les règles concernant le port du masque et le contact tracing sont celles en vigueur dans la population générale alors qu'il y avait des mesures spécifiques aux structures scolaires l'an dernier,
- l'hybridation n'est plus possible en collège,

- les activités sportives en intérieur sont possibles à chaque niveau, alors qu'elles ne l'étaient qu'en extérieur au dernier niveau en 2021-2022.

Un plan de communication pour les élèves, personnels et familles

Le ministère précise par ailleurs qu' "avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs responsables légaux et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus".

Aussi, les responsables légaux doivent être informés précisément de l'organisation au sein de l'établissement et des différentes procédures.

REPRISE ÉPIDÉMIQUE CHEZ LES 0-19 ans DEPUIS DÉBUT JUIN

Alors que le MEN ne publie plus les chiffres relatifs au nombre d'élèves et de personnels de l'Éducation nationale positifs au Covid depuis le 15 avril 2022, AEF info s'est appuyé sur les chiffres de Santé publique France pour suivre l'épidémie chez les enfants de 0 à 9 ans et de 10 à 19 ans.

Contrairement à juin 2021, Santé Publique France note une reprise de l'augmentation de cas positifs chez les enfants depuis début juin 2022. Fin juin, l'organisme recensait 57 778 enfants âgés de 0 à 19 ans positifs, un chiffre supérieur au pic de l'année scolaire précédente (56 458 enfants de 0 à 19 ans positifs).

Si vous ne voyez pas l'infographie, [cliquez ici pour l'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.](#)

Generated with Reader Mode